

Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 21 mars 2006, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Organisation mondiale des douanes», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

a. le nom

en français: ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

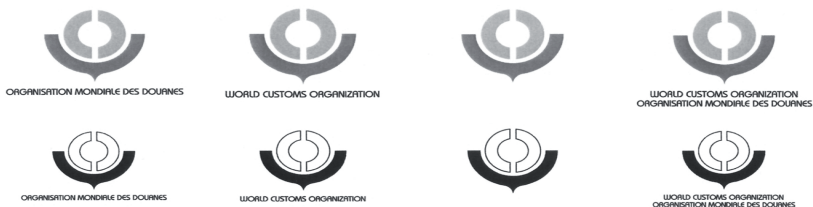
en anglais: WORLD CUSTOMS ORGANIZATION

b. le sigle (abréviation)

en français: OMD

en anglais: WCO

c. l'emblème



Le bleu de l'emblème correspond au pantone 3005 et le gris de l'emblème correspond au pantone 877 et 20 % de noir.

Emblem blue is obtained as follows: pantone 3005 and the emblem grey on the top is pantone 877 and 20 % black.

21 mars 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle